



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1

Gatineau
Quebec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**Revision to a Request for Supply
Arrangement - Révision à une demande
pour un arrangement en matière
d'approvisionnement**

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of
the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'invitation
demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Systems Software Procurement Division / Division
des achats des logiciels d'exploitation
11 Laurier St. / 11 rue, Laurier
4C1, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Quebec
K1A 0S5

Title - Sujet RFSA FOR THE PROVISION OF SOFTWARE	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN578-100808/D	Date 2011-02-10
Client Reference No. - N° de référence du client EN578-100808	Amendment No. - N° modif. 001
File No. - N° de dossier 015ee.EN578-100808	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EE-015-22221	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2011-01-31 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-12-31	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Franco (ee div), Emilio	
Buyer Id - Id de l'acheteur 015ee	
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-1184 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-3703
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

La présente modification vise à :

- **répondre aux questions des soumissionnaires.**

CE QUI SUIT DOIT FAIRE PARTIE INTÉGRANTE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS :**1. Question 1**

Question : Étant donné que la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA) est mise en œuvre par catégorie et la demande de soumissions EN578-100808/D porte sur les besoins en logiciels de virtualisation, les fournisseurs offrant d'autres types de produits peuvent-ils présenter un arrangement avant l'introduction de leur catégorie respective?

Réponse : L'État ne tiendra compte que des arrangements portant sur des logiciels correspondant aux catégories précisées à l'annexe G. Les fournisseurs doivent attendre l'introduction de leur catégorie respective avant de présenter un arrangement en réponse à la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (demande de soumissions EN578-100808/D).

Dès qu'un arrangement en matière d'approvisionnement est en place, les fournisseurs peuvent demander de modifier leur liste de produits au fur et à mesure que des catégories supplémentaires sont ajoutées à l'annexe G.

2. Question 2

Question : Conformément à la DAMA, des prix plafonds doivent être établis. Comment un fournisseur détermine-t-il ces prix (p. ex. : prix suggéré, prix de l'offre à commandes individuelle et ministérielle [OCIM] actuelle)?

Réponse : Les prix plafonds correspondent au montant maximal qui peut être facturé pour un produit.

Les propositions de prix sont à la discrétion des soumissionnaires. Ils devraient toutefois prendre note que l'État se servira des ressources disponibles, comme les prix de l'OCIM, les prix de la General Services

Administration (GSA) ou les prix de toute autre liste de prix publié, pour s'assurer que la proposition de prix est équitable et raisonnable.

3. Question 3

Question : Quelles sont les dates limites de soumission respectives des arrangements pour la demande de soumissions EN578-100808/D?

Réponse : Il n'y a pas de date limite pour présenter un arrangement à l'État puisque la DAMA est affichée sur MERX en tout temps.

L'État s'attend à établir des arrangements en matière d'approvisionnement (AMA) à compter du 7 mars 2011. Les arrangements doivent être soumis avant le 21 février 2011 afin d'être considérés.

L'ordre d'évaluation des arrangements reçus après le 21 février 2011 sera établi à la seule discrétion du Canada. L'intention de l'État est d'évaluer les arrangements selon le principe de premier entré, premier sorti. Toutefois, cette règle pourrait être modifiée, au besoin, afin de répondre aux besoins opérationnels du Canada.

4. Question 4

Question : Le responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement peut-il fournir une copie électronique de l'annexe D ou le format de fichier exigé?

Réponse : L'État fera des copies électroniques (.doc/.xls) de tous les tableaux et formulaires de la DAMA disponible sur MERX.

5. Question 5

Question : Plusieurs numéros de pièce d'éditeur comprennent des fonctions qui peuvent s'appliquer à plusieurs catégories. L'État peut-il préciser si les soumissionnaires peuvent énumérer plusieurs catégories par numéro de pièce, si chaque fonction est étayée de manière à correspondre aux catégories multiples de la section 1a) Arrangement technique?

Réponse : L'État a l'intention de permettre aux fournisseurs d'énumérer des produits dans plusieurs catégories. Il demande toutefois aux fournisseurs de

nommer la catégorie primaire et ses catégories secondaires multiples (s'il y a lieu). À la demande de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), un fournisseur pourrait avoir à justifier la catégorisation de ses produits.

Veillez noter que la catégorisation effectuée dans le catalogue des arrangements en matière d'approvisionnement portant sur l'achat de licence de logiciels sert uniquement à son administration et à son organisation. Les demandes de soumissions ne seront pas fondées sur des catégories données.

6. Question 6

Question : Plusieurs composants de logiciels de virtualisation sont fournis à titre de dispositifs virtuels. Les dispositifs virtuels correspondent à une ou plusieurs machines virtuelles pré-configurées et optimisées pour offrir des fonctions de gestion et de sécurité. Les dispositifs virtuels sont des solutions utilisant uniquement des logiciels. L'État peut-il confirmer que les renvois d'exclusion dans la DAMA concernant les dispositifs visent les dispositifs comprenant des éléments matériels et non les dispositifs virtuels?

Réponse : C'est exact. L'État a l'intention d'exclure les dispositifs ayant des éléments matériels et non les dispositifs virtuels qui sont des solutions utilisant uniquement des logiciels.

7. Question 7

Question : Une entreprise autochtone peut-elle être énumérée comme un revendeur de catégorie 1 d'un soumissionnaire ou doit-elle être le soumissionnaire?

Réponse : Les entreprises autochtones peuvent être énumérées comme des revendeurs de catégorie 1 ou 2. Toutefois, pour satisfaire aux exigences relatives à la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), l'entreprise autochtone doit être le fournisseur (titulaire d'arrangement en matière d'approvisionnement).

8. Question 8

Question : Il semble y avoir une divergence entre l'ordre de priorité des documents de la DAMA (6A.9) et des clauses du contrat subséquent (6C.12). L'État peut-il expliquer cette divergence dans les deux sections mentionnées plus haut?

Réponse : L'ordre de priorité des documents en 6A.9 correspond à l'ordre de priorité des documents pour l'arrangement en matière d'approvisionnement du fournisseur et celui en 6C.12 correspond à celui pour les contrats subséquents.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS
DOIVENT DEMEURER INCHANGÉES.**